

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN DEUX MILLE DIX LE VINGT CINQ MARS (25/03/2010)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 19 Mars 2010, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI Maire, Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, M. Guy-Michel EMPOCIELLO, Mme Martine DAMIANI, M. Rolland ROUX, Mme Hélène DELTORT, M. Bernard REDON, Adjoints,
Mme Marie DOURENT M. Philippe CHAUMERLIAC, M. Alain JEAN, Mme. Eliane BENECH, M. Didier MOTHES, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOD, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, M. Franck BOUSQUET, Mme Odile MARTY-MOTHES, M Abdelkader SELAM, Mme Nathalie DA MOTA, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Guy ROQUEFORT, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, M. Claude GAUTHIER, Mme Nathalie GALHO
Conseillers Municipaux

ÉTAIENT REPRESENTES :

M. Richard BAPTISTE, (représenté par M. REDON), Mme Carine NICODEME (représentée par Mme GALHO), **Conseillers Municipaux**

Était Absent Excusé : M. Patrice CHARLES **Conseiller Municipal**

M. SELAM est nommé secrétaire de séance.

01- 25 mars 2010

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu l'article L.2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26/04/1984 article 3 – 2° alinéa

Monsieur le Maire expose à l'assemblée communale la nécessité de modifier le tableau des effectifs de la façon suivante

CREATION		
2 Postes Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe 28h/sem	A compter du 1 ^{er} avril 2010	Service Mairie

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité



APPROUVE la modification du tableau des effectifs ci-dessus.

Pour copie conforme
Moissac le 26 Mars 2010



Maire
Jean-Paul NUNZI

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :

REÇU A LA
SOUS-PRÉFECTURE LE
- 1 AVR. 2010
CASTELSARRASIN - 82